

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 28 janvier 2019 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe, située au 957, rue de la Berge.

SONT PRÉSENTS

Pierre Cormier	maire
Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTES

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et débute par un moment de réflexion.

**RÉSOLUTION N° 9910-19
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu

**RÉSOLUTION N° 9911-19
RÈGLEMENT N° 335 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019 » : ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 14 janvier 2019;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et majoritairement résolu

Que le règlement n° 335 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2019 », soit et par la présente, est adopté par le Conseil municipal.

Le conseiller Sylvain Cormier se prononce contre.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 336 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° 324 CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Jimmy Flowers qu'il présentera pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement n° 324 concernant les taxes de services.

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale Meggie Richard présente globalement le règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 337 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET
UNE DÉPENSE DE 325 000. \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES ET DE
SES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU
PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Cormier qu'il présentera pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 325 000. \$ pour l'achat d'un camion 6 roues et de ses équipements de déneigement.

Le projet de règlement est ainsi déposé et le maire Pierre Cormier présente globalement le règlement.

RÉSOLUTION N° 9912-19

PORT DE HAVRE-SAINT-PIERRE - PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ : APPUI

CONSIDÉRANT la cession des infrastructures portuaires par le gouvernement fédéral au Port de Havre-Saint-Pierre en 2006;

CONSIDÉRANT QUE toutes les infrastructures du port seront portables au rôle et taxables;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Havre-Saint-Pierre est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'assurer la gestion et le développement du port qui est une infrastructure essentielle à l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir le montant des taxes foncières à un montant similaire à celui payé par le gouvernement fédéral, afin de permettre à la Corporation de générer des revenus suffisants pour remplir sa mission;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et majoritairement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie le projet de loi d'intérêt privé du Port de Havre-Saint-Pierre, afin que toute infrastructure, construction, bâtiment, aménagement, voie, pavage, équipement, machine et tout autre ouvrage ne soient pas portés au rôle d'évaluation et que seuls les terrains le soient.

Le conseiller Sylvain Cormier se prononce contre.

RÉSOLUTION N° 9913-19

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC : OPPOSITION

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple) ;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation, afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9914-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20 h 40

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale